



international
alert



DOCUMENT POLITIQUE : Octobre 2020

Vingt ans de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité et de l'agenda dédié aux femmes et à la paix et la sécurité : enseignements du terrain

Financé par :



Peace
is within
our power

Résumé exécutif

Ce document politique a pour vocation de proposer aux donateurs, aux gouvernements nationaux et aux praticiens de la paix de nouveaux éclairages en matière de défis et d'opportunités en vue d'une mise en œuvre efficace de l'agenda dédié aux femmes, à la paix et à la sécurité (FPS).

S'appuyant sur vingt années d'enseignements tirés sur le terrain grâce à la collaboration d'International Alert avec des femmes actrices de la consolidation de la paix, ce document souligne combien il importe de nouer un dialogue avec les hommes et de se pencher sur la question des masculinités pour venir à bout des normes de genre patriarcales et conservatrices et des contraintes sociopolitiques institutionnelles, frein majeur à la pleine mise en œuvre de l'agenda FPS.

Ce document recommande de soutenir l'intégration des plans d'action nationaux (PAN) prévus par la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies¹ dans les politiques nationales et les cadres de planification, ainsi que de contribuer à leur financement approprié pour assurer leur pleine mise en œuvre. Pour promouvoir la représentation et la participation politiques des femmes, il est par ailleurs essentiel d'encourager un dialogue stratégique entre les gouvernements nationaux et les organisations et réseaux locaux de défense des droits des femmes propre à encourager l'agenda FPS.

Il est également primordial de repolitiser l'agenda FPS, principalement conçu comme un projet politique féministe. Cela implique d'adopter une démarche transformatrice remplaçant au cœur de l'agenda l'égalité entre les sexes et la participation égale des hommes et des femmes à des fonctions dirigeantes. Cette démarche doit comprendre les postes à responsabilité dans les processus politiques et de résolution des conflits à tous les niveaux de la société.

Introduction

La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, décision historique, fêtera son vingtième anniversaire en octobre 2020. Vingt ans après son adoption, des obstacles persistent qui empêchent de faire avancer de manière significative la mise en œuvre de l'agenda FPS, et ce, alors que les femmes continuent d'être affectées de manière disproportionnée par le

conflit, la violence et l'instabilité politique. On constate depuis quelques années une baisse de la participation des femmes aux processus de paix, aux pourparlers de paix et aux règlements politiques dirigés par les Nations Unies. Ainsi, en 2018, la plupart des processus d'accords de cessez-le-feu et de paix dirigés ou codirigés par l'ONU ne prévoyaient aucune disposition spécifique relative aux femmes et à l'égalité entre les sexes. Cinq ans après la réalisation de trois examens consacrés à la paix et à la sécurité en 2014–2015,² seules 50 % des recommandations relatives à la thématique FPS ont progressé, et seules deux recommandations sur 30 ont été pleinement mises en œuvre.³ Dans son rapport de 2019 sur les Femmes, la paix et la sécurité, le Secrétaire général des Nations Unies reconnaissait : « *Un contraste frappant demeure entre la rhétorique et la réalité, car les engagements précédemment convenus n'ont pas été suivis d'effets.* »⁴

Le vingtième anniversaire de la résolution 1325 se déroulera sur fond de pandémie du COVID-19, qui menace de mettre à mal les dispositions visant à lutter contre les inégalités de genre structurelles et plus générales et à promouvoir la paix, deux points clés des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'agenda FPS. Tous les regards étant désormais rivés sur les réponses à apporter à la crise sanitaire, les agents de la paix locaux, qui avaient déjà du pain sur la planche, redoutent une baisse du soutien financier et technique octroyé par les donateurs internationaux.⁵ Or, si la crise du COVID-19 présente de nombreux défis, elle peut aussi ouvrir la voie à un changement, en permettant un transfert des pouvoirs vers les agents de la paix locaux et en modifiant la stratégie d'appui à l'agenda FPS. Par conséquent, ce vingtième anniversaire offre une occasion unique non seulement de faire le point sur les barrières persistantes à la mise en œuvre de l'agenda FPS, mais aussi de voir comment celui-ci a été vécu et mis en œuvre sur le terrain par les agents de la consolidation de la paix dans les États fragiles et affectés par un conflit, ainsi que de constater les obstacles auxquels ils sont confrontés. Alors que nous célébrons cet anniversaire, une chose est sûre : les perspectives des femmes agents de la paix présentes sur le terrain sont centrales et primordiales.

Alert intervient dans l'agenda FPS depuis son instauration. Ainsi, en 1999, Alert a lancé la campagne de plaidoyer mondiale « *Women Building Peace: From the Village Council to the Negotiating Table* », qui consistait dans un premier temps à réclamer l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur les expériences et les contributions des femmes dans un contexte de violence armée.



© Carol Allen-Storey/International Alert

Au Nigeria, Alert aide les survivants de la violence perpétrée par Boko Haram à se réinsérer dans leur communauté en formant les chefs communautaires et religieux à apporter un soutien en matière de dialogue, de réduction de la stigmatisation et de résolution du conflit dans leurs collectivités.

Ce document politique consiste à fait le point sur les vingt années passées par Alert auprès des femmes agents de la paix sur le terrain dans le but de présenter certains des enseignements à tirer de la mise en œuvre de l'agenda FPS dans dix États fragiles et affectés par un conflit, à savoir le Népal, le Myanmar, le Pakistan, l'Afghanistan, le Nigeria, la République démocratique du Congo (RDC), le Burundi, le Liberia, la Sierra Leone et le Tadjikistan. Cette recherche a fait ressortir différentes questions interdisciplinaires – aussi bien des défis que des opportunités – relatives à la mise en œuvre de l'agenda FPS. Les conclusions soulignent la valeur que représentent l'agenda FPS et les PAN en tant que cadres normatifs capables de promouvoir et d'entériner les droits des femmes autour des quatre piliers de l'agenda FPS – participation, prévention, protection, secours et relèvement – dans ces dix pays. Cependant, des défis importants persistent, notamment la prévalence des normes de genre patriarcales, le manque de volonté politique des gouvernements nationaux et des institutions de gouvernance mondiales, un manque de ressources et l'absence de liens stratégiques entre les gouvernements nationaux et les organisations et réseaux locaux de défense des droits des femmes, autant d'éléments propices à l'agenda FPS. Ces défis sont présentés ci-après.

1. Agir sur les normes de genre patriarcales et les contraintes sociopolitiques institutionnelles qui entravent sérieusement la pleine mise en œuvre de l'agenda FPS

Les normes de genre patriarcales et le conservatisme politique et culturel qui marginalisent les voix des femmes et entravent leur participation égale aux processus de prise de décisions ont toujours été parmi les principaux facteurs affectant la pleine mise en œuvre de la résolution 1325. Ce débat est d'autant plus important dans des contextes fragiles et de conflit, les crises et les conflits entraînant souvent un durcissement des normes de genre et des stéréotypes auxquels doivent se conformer les hommes, les femmes et les personnes d'autres identités de genre. Tous les participants à cette recherche ont souligné que les normes institutionnelles et la manière dont celles-ci reflètent plus globalement les normes socioculturelles en matière

d'égalité entre les sexes, tant au niveau des communautés que des gouvernements nationaux et des institutions internationales, avaient une incidence significative sur l'efficacité de la mise en œuvre de l'agenda FPS.

Au niveau communautaire, cette problématique se manifeste souvent sous différents types de « mesures de refoulement » des femmes qui, justement, cherchent à améliorer la participation des femmes, leur protection et leur rôle dans la prévention de la violence. En Afghanistan et au Pakistan, par exemple, les valeurs patriarcales des membres masculins des familles en particulier font que les femmes sont activement dissuadées ou empêchées d'accéder aux initiatives liées à l'agenda FPS, ou doivent obtenir la permission de leur mari pour pouvoir assister à une réunion sur ce thème. Lorsque des femmes parviennent à participer au processus, elles sont souvent l'objet de réactions hostiles concertées, qu'il s'agisse de harcèlement, de violence ou de stigmatisation. L'hostilité de leur communauté locale a été identifiée comme l'un des défis les plus urgents auxquels les femmes qui militent pour la paix font face dans leur travail de promotion de l'agenda FPS. Faute de se pencher sur les normes et attentes communautaires qui servent à justifier l'asservissement et la marginalisation des femmes en tant qu'agents actifs de la mobilisation communautaire, la mise en œuvre de l'agenda FPS sur le terrain demeurera fragmentaire.

La nature fortement masculine des cultures et espaces de travail gouvernementaux représente un autre défi urgent. La participation des femmes aux institutions gouvernementales et aux décisions politiques reste relativement faible dans les dix pays étudiés. Au Nigeria et au Myanmar, par exemple, les femmes n'occupaient respectivement que 8 % et 3,7 % des postes ministériels.⁶ Leur représentation au sein des parlements nationaux était légèrement plus élevée, plus de 30 % des députés au Burundi et au Népal étant des femmes.⁷ Bien que leur nombre soit en hausse, l'espace public et politique demeure majoritairement masculin, et de nombreuses femmes qui opèrent dans ces sphères peinent à se faire entendre et sont repoussées lorsqu'elles tentent de promouvoir les droits des femmes.

In fine, cet état de fait entraîne la manifestation de normes sociales au titre desquelles les opinions et les contributions des femmes et des défenseurs des droits des femmes, et en réalité de tout individu cherchant explicitement ou implicitement à remettre en cause les normes patriarcales, sont perçues comme étant moins crédibles. Dans un tel contexte, l'institutionnalisation du pouvoir masculin au sein des gouvernements peut impliquer que, si des femmes

sont certes visibles dans les hautes sphères de la politique, leur rôle tend à reproduire celui qu'elles tiennent dans la sphère privée et ainsi à souligner leur rôle sexospécifique de pourvoyeuses de soins. Cette situation nuit à leur désir d'être prises au sérieux en tant qu'acteurs politiques, avec des répercussions graves sur la promotion de l'agenda FPS dans ces milieux.

Pour promouvoir l'agenda FPS, il convient également de lutter contre les normes sociopolitiques conservatrices qui prévalent au sein des institutions de gouvernance mondiales. Les discours relatifs aux droits des femmes sont manifestement de moins en moins progressistes au sein des institutions de gouvernance mondiales, nombre d'intéressés affirmant qu'une dégradation des engagements en faveur de l'agenda FPS et de sa promotion est non seulement envisageable, mais probable.⁸ Ce retranchement se reflète clairement dans les différents degrés de mise en œuvre des composants « participation » et « protection » de l'agenda.

On relève ainsi parmi les États membres de l'ONU une très faible mise en œuvre du pilier « participation » de l'agenda FPS, visant la participation des femmes à tous les niveaux des processus de prise de décisions sur la paix et la sécurité. Vingt ans après l'adoption de la résolution 1325, les femmes demeurent systématiquement exclues des pourparlers de paix. L'Audit de genre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (ACPSCF) réalisé par Alert en 2015 a révélé que le processus qui a mené à la signature de cet important accord pour la région en 2014 avait souffert d'un manque de représentation officielle des femmes.⁹ En 2018, très peu de femmes ont été impliquées dans les pourparlers de paix et de cessez-le-feu en République centrafricaine, en Libye ou au Yémen, voire aucune.

En revanche, le pilier « protection », instauré spécifiquement pour répondre à la question de la violence sexuelle, et considéré par certains États membres comme étant moins sensible sur le plan politique et davantage ancré dans le mandat du Conseil de sécurité, suscite beaucoup plus d'intérêt et un consensus bien plus large.¹⁰ Nombreux sont ceux qui affirment que cela témoigne des sensibilités géopolitiques et des questions de souveraineté, ainsi que de la dynamique politique interne et des divisions idéologiques entre les membres du Conseil de sécurité, à l'égard de questions relatives à la consolidation de la paix, à l'égalité entre les sexes et à la conception de la sécurité, et que cela montre combien ces divisions sont ancrées dans le système onusien.¹¹ Pour de nombreux défenseurs des droits des femmes et activistes de la paix et de la sécurité, l'accent

placé sur la protection est également à rapprocher du fait que les femmes continuent de n'être perçues et traitées que comme des victimes qu'il faut mettre à l'abri de toute violence sexuelle, tout en ignorant leur capacité d'agir et les divers rôles qu'elles jouent au sein de leurs communautés.

En outre, des pays qui ont une attitude rétrograde à l'égard des femmes, mais aussi de la société civile au sens large et qui sont membres du Conseil de sécurité, ont activement contribué à l'agenda FPS, tout en en rendant la mise en œuvre plus difficile à l'intérieur de leurs frontières. Par exemple, c'est l'Azerbaïdjan qui présidait le Conseil au moment de l'adoption de la résolution 2122¹² mais, cette même année, ce pays a lancé une campagne répressive à l'encontre de la société civile.¹³ Les normes de genre en vigueur dans de nombreux pays et contextes affectés par un conflit et qui se retrouvent au sein des cultures institutionnelles, y compris au niveau international, sont des obstacles puissants à la pleine mise en œuvre de l'agenda FPS. Le type de conservatisme social relatif à l'égalité entre les sexes qui est profondément ancré au sein des institutions représente un obstacle grave à l'agenda FPS étant donné ses fondements explicitement féministes promouvant l'égalité entre les sexes.¹⁴

2. Nouer un dialogue stratégique avec les hommes et se pencher sur la question des masculinités afin de remettre en question le cadre de normes patriarcales et de transformer les normes de genre patriarcales et l'institutionnalisation des privilèges masculins

Les normes de genre patriarcales et l'institutionnalisation des privilèges masculins étant largement reconnues comme constituant des obstacles majeurs à la mise en œuvre de l'agenda FPS, de plus en plus d'intéressés, et notamment de praticiens de l'agenda FPS, reconnaissent **combien il importe de travailler avec les hommes et les masculinités pour remplir les objectifs d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes visés par l'agenda FPS.**



© Stephen Barnes/Alamy Live News

Des activistes réclament une mise en œuvre immédiate de la résolution 1325 lors d'une manifestation organisée à l'occasion de la Journée internationale de la femme à Belfast, en Irlande du Nord.

En effet, il est impossible de concevoir le conflit et la paix au moyen d'une approche véritablement sexospécifique si l'on ne tient pas compte des hommes dans l'analyse, et surtout si l'on s'abstient de faire un examen critique des rapports qu'entretiennent les hommes avec la violence. Les hommes (notamment les jeunes hommes et les hommes marginalisés) ont souvent fait l'objet d'un conditionnement social, culturel et politique de la part d'autres hommes mais également de femmes qui les incite à s'adonner à une violence physique publique et privée et à s'exposer à une violence physique dans la sphère publique. La recherche d'Alert sur le genre et l'extrémisme violent au Sahel a souligné que de nombreuses femmes participent activement à l'effort de guerre en encourageant les hommes à rejoindre les rangs de groupes armés djihadistes pour y assumer les fonctions et les devoirs sociaux qui leur ont été attribués en relation avec leurs masculinités hégémoniques.¹⁵ Par conséquent, une mise en œuvre totale et réussie de l'agenda FPS et une programmation sur le terrain propice à l'égalité entre les sexes nécessitent d'impliquer les hommes

et les masculinités afin d’instaurer des espaces et des environnements propres à lutter contre les normes sociales discriminatoires et les causes profondes de l’inégalité entre les sexes, telles que le patriarcat.

L’agenda FPS ne fait cependant guère référence aux hommes et aux masculinités. Seules deux résolutions du Conseil de sécurité (2106 et 2242, adoptées respectivement en 2013 et 2015) mentionnent explicitement les hommes et les garçons. La résolution 2106 stipule ainsi que les hommes et les garçons peuvent être mobilisés dans l’action menée pour prévenir la violence sexuelle et sexiste (VSS), tout en reconnaissant pour la première fois que les hommes et les garçons sont eux aussi affectés par la VSS. De même, la résolution 2242 réitère qu’il importe d’associer les hommes et les garçons à la promotion du rôle de la femme dans les activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Les activistes de la paix sur le terrain collaborent avec les hommes depuis fort longtemps, notamment au sein de sociétés hautement patriarcales et conservatrices. Cependant, nombre de ces activistes ont le sentiment que leur association avec l’architecture FPS nationale ou internationale, y compris les mécanismes de financement des donateurs, ne s’est pas toujours traduite par un engagement auprès des hommes et des garçons. Or la collaboration avec les hommes est primordiale dans certains contextes, même si les donateurs ne l’encouragent pas – c’est notamment le cas au Pakistan et en Afghanistan, où certaines organisations de femmes qui œuvrent pour la consolidation de la paix collaborent avec des champions masculins mais aussi avec des mullahs conservateurs. Leur décision de se rapprocher de ces acteurs s’appuie sur leur compréhension des sensibilités culturelles au sein de leurs communautés ; elles reconnaissent aussi que pour parvenir à un changement transformationnel en matière d’égalité entre les sexes et promouvoir les droits des femmes, il faut forcément se rapprocher des structures et acteurs qui entravent la réalisation de progrès en la matière, les hommes jouant ici un rôle crucial.

Par conséquent, le soutien des donateurs envers l’égalité entre les sexes et l’autonomisation des femmes dans les contextes affectés par un conflit devrait être destiné à un large éventail de parties prenantes et reposer sur une collaboration efficace avec elles. Si l’on veut promouvoir des conditions propices à un bon fonctionnement des mécanismes dédiés à l’égalité entre les sexes qui soutiennent une mise en œuvre efficace de l’agenda FPS au niveau local, il est essentiel que les donateurs facilitent

les travaux menés avec les hommes, les personnes qui opposent une résistance et les détenteurs du pouvoir pour mettre en évidence, remettre en question et transformer les privilèges masculins.

3. Doter les travaux de FPS de ressources appropriées et les intégrer dans les politiques nationales et les cadres de planification au sens large pour obtenir une pleine mise en œuvre de l’agenda FPS

Dans la majorité des dix pays ciblés par cette recherche, on relève un manque notoire de stratégie claire de la part des gouvernements nationaux à l’égard d’une pleine mise en œuvre de l’agenda FPS. Les PAN sont le principal outil employé pour promouvoir et mettre en œuvre cet agenda au niveau national. Ces PAN sont également considérés comme des outils potentiellement importants pour la redevabilité de la mise en œuvre par les gouvernements nationaux.¹⁶ Huit des dix pays étudiés ont élaboré des PAN, et certains ont même soumis leurs plans à deux voire trois révisions. Tous les contextes de recherche révèlent toutefois des difficultés, des lacunes et des contraintes persistantes au niveau des structures nationales de soutien. Les PAN ne sont pas intégrés dans les politiques et cadres politiques nationaux et sectoriels. Ils ne sont pas suffisamment reliés aux politiques de genre nationales en vigueur et sont souvent élaborés et promus en parallèle. Différents facteurs structurels expliquent les difficultés rencontrées pour pleinement mettre en œuvre l’agenda FPS dans les dix pays.

Le premier de ces facteurs est le manque de volonté politique et d’engagement ferme à l’égard de la priorisation de l’égalité entre les sexes au sein des structures gouvernementales et des mécanismes chargés de promouvoir l’agenda FPS au niveau national. Cela n’est pas sans rappeler des éléments d’information plus généraux recueillis à l’échelon mondial au sujet du contexte opérationnel des mécanismes nationaux en faveur des femmes, selon lesquels il est souvent difficile de dégager la détermination politique nécessaire à la prise en compte des normes et pratiques culturelles nocives qui

sous-tendent la violence systémique, culturelle et directe à l'encontre des femmes.¹⁷ Cela a un impact sur les progrès que peut réaliser l'agenda FPS par le biais des mécanismes gouvernementaux. Pour la plupart des universitaires et activistes qui travaillent sur le thème des femmes, de la paix et de la sécurité, la volonté politique est la caractéristique essentielle d'un PAN efficace dans le domaine FPS.¹⁸ Selon eux, une volonté politique forte et durable signifie que les gouvernements nationaux reconnaissent l'importance des PAN, s'engagent à les promouvoir et agissent pour leur mise en œuvre.¹⁹ La mesure dans laquelle le gouvernement, les groupes de plaidoyer actifs dans le domaine FPS et les organisations de femmes au sein de la société civile réussiront à promouvoir la mise en œuvre de l'agenda FPS dépend entre autres de la volonté et de la capacité de l'État et de ses bureaucraties à imposer des changements dans la culture et les pratiques de ses bureaucraties, et de l'intégration au sein du service public d'un engagement à l'égard de l'égalité entre les sexes.²⁰

Le manque de volonté politique des gouvernements nationaux en matière de participation et de protection des femmes, de lutte contre la violence et de secours et de relèvement lors d'un conflit peut être particulièrement manifeste dans les situations de conflit, les questions sécuritaires au sens strict, qui relèvent souvent d'institutions principalement masculines, étant perçues comme nettement plus importantes que d'autres problématiques. Le manque de volonté politique est profondément entériné et légitimé par les normes institutionnelles et sociopolitiques évoquées dans les paragraphes précédents. Ces normes sociales discriminatoires entraînent une institutionnalisation des privilèges masculins et des structures de pouvoir traditionnelles au sein des gouvernements nationaux. Le problème est d'autant plus grave concernant la promotion du pilier « participation » de l'agenda FPS au niveau national : d'après des militantes de la paix au Burundi, ce pilier est en effet celui sur lequel elles ont le moins d'impact, à cause du manque de volonté des dirigeants politiques et administratifs.

Deuxièmement, on relève d'importantes **insuffisances au niveau des connaissances et des capacités relatives aux PAN des fonctionnaires** de ministères et d'autres organes gouvernementaux nationaux, ainsi qu'un manque significatif de sensibilisation et de savoir technique sur la thématique FPS aux niveaux administratifs régionaux et locaux. Il existe un lien direct entre ce manque de capacités et le dysfonctionnement des organes gouvernementaux chargés de soutenir la mise en œuvre de l'agenda. Or le savoir et l'engagement du service public, et des fonctionnaires moyens en particulier, sont essentiels à une mise en œuvre

réussie des PAN car ce sont eux qui « **encouragent une adhésion et une appropriation généralisées parmi les ministères et les agences gouvernementales** ». ²¹ À noter que ces lacunes au niveau des capacités des personnes chargées d'appuyer les mécanismes d'application de l'agenda FPS, par exemple la prestation de soins sociaux, risquent non seulement de se solder par un soutien inefficace, mais aussi d'avoir des conséquences préjudiciables.

Certains progrès ont été réalisés en matière d'inclusion de processus de suivi et d'évaluation dans les PAN. En effet, la plupart des PAN en vigueur dans les dix pays étudiés comprenaient des cadres raisonnables de suivi et d'évaluation, assortis d'activités, d'indicateurs, d'échéanciers et de parties responsables largement définis. Cependant, le **manque de ressources octroyées à l'agenda FPS reste un défi chronique majeur** qui nuit à l'efficacité des mécanismes gouvernementaux destinés à promouvoir l'agenda. En 2015, l'Étude globale de l'ONU consacrée à l'agenda FPS a révélé « *des disparités constantes et frappantes entre les engagements politiques relatifs à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, et les moyens financiers octroyés pour tenir ces engagements* ». ²² En juin 2020, seuls 28 (33 %) des 84 PAN adoptés par 44 % de tous les États membres de l'ONU prévoient un budget alloué aux activités FPS. ²³

Le manque de financement est l'une des principales raisons pour lesquelles les PAN 1325 sont inadéquatement intégrés dans les politiques nationales. Au Burundi, par exemple, la version révisée du PAN 1325 (2017–2021), également appelée « PAN deuxième génération », n'a toujours pas été intégrée dans les activités de planification et de budgétisation des différents départements et agences du gouvernement, et ce, trois ans après son adoption. Du fait de ce manque de fonds, les institutions étatiques burundaises ne manifestent qu'un faible sentiment d'adhésion à l'égard du PAN. De même, en RDC, pays voisin du Burundi, des donateurs ont alloué des fonds en vue d'élaborer un PAN en 2010. Ce plan d'action a été révisé deux fois, en 2013 et en 2018. En 2015, le gouvernement a instauré un Secrétariat national 1325 chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PAN, puis des Secrétariats provinciaux 1325 dans 10 des 26 provinces du pays. Cependant, ces structures ne sont pas véritablement opérationnelles car aucune ressource financière n'a été prévue dans les budgets nationaux et provinciaux pour la mise en œuvre du PAN 1325. Or l'apport de fonds pour appuyer la mise en œuvre des PAN 1325 au niveau national est primordial. Surtout, la mise en œuvre des PAN a plus de chance de réussir si des ressources



© Peace Training and Research Organization (PTRO)

En Afghanistan, un groupe local de femmes collabore avec des champions masculins afin de lutter contre les obstacles à la participation et à la protection des femmes, dans le cadre du projet d'Alert « *Strengthening women's role in peace* ».

suffisantes lui sont attribuées, aussi bien en termes de financement que de capacités humaines, et si elle stipule des attentes en matière de suivi et d'évaluation et des échéanciers détaillés.

L'autre contrainte majeure est le **manque de partenariats stratégiques entre les mécanismes gouvernementaux et les groupes de femmes au sein de la société civile.**

Une coopération solide et significative avec les femmes activistes de la paix et les organisations de défense des droits des femmes renforcerait considérablement la position et la qualité de l'agenda pour l'égalité entre les sexes au sein des gouvernements, tout en les sensibilisant aux besoins des citoyennes. Cependant, dans la pratique, les organisations de la société civile (OSC) relèvent souvent un manque notoire de coopération avec les structures gouvernementales pertinentes.

Cet état de fait se retrouve plus globalement dans la littérature mondiale sur les mécanismes nationaux voués

aux femmes.²⁴ Ce manque de coopération stratégique entre les organes nationaux chargés de promouvoir l'agenda FPS et les réseaux et organisations de femmes représente une occasion manquée et un domaine auquel les partenaires internationaux du développement pourraient envisager d'accorder leur soutien à l'avenir. En effet, les agences chargées de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ont tendance à être plus performantes lorsqu'elles nouent des « partenariats stratégiques » collaboratifs avec les réseaux et organisations de femmes solides et bien développés, y compris les ONG et les mouvements locaux, mais aussi les chercheurs travaillant sur les questions liées aux femmes, à la paix et à la sécurité, ainsi que les femmes membres de partis politiques.²⁵ Surtout, ces partenariats stratégiques permettent aussi de mettre davantage en exergue ces réseaux et organisations de femmes, et de les reconnaître en tant que parties prenantes essentielles à la promotion de l'agenda FPS, ainsi que, et c'est bien là l'ultime objectif, d'un changement social plus global.

4. Soutenir les organisations de défense des droits des femmes, qui jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de l'agenda FPS et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies dédiées aux FPS

Les organisations et réseaux de femmes œuvrant aux niveaux national et local sont cruciaux pour continuer à promouvoir la mise en œuvre de l'agenda FPS dans les différents contextes de conflit. Il est donc important que les donateurs internationaux apportent à ces organisations un soutien technique et financier durable et significatif.

Citons à ce titre une initiative qui a réussi à renforcer le mouvement en faveur de l'égalité entre les sexes ces vingt dernières années : des donateurs ont apporté leur soutien à des occasions d'échange et d'apprentissage croisé aux niveaux régional, national et international. Par exemple, au début des années 2000, le mouvement afghan de défense des droits des femmes a pris de l'ampleur, des donateurs l'ayant aidé à se rapprocher de la communauté internationale œuvrant en faveur de l'égalité entre les sexes et du respect des droits des femmes, alors que les possibilités de profiter de telles perspectives restaient limitées dans le pays. Les donateurs ont aussi contribué à l'instauration d'échanges entre groupes locaux de femmes dans des régions affectées par un conflit, leur permettant ainsi de tirer des enseignements sur les méthodes et stratégies les plus fructueuses. Autre forme de « meilleure pratique », soulignons une démarche qui a permis à des acteurs locaux d'accéder aux organes, structures et mécanismes nationaux. En RDC, par exemple, les donateurs ont joué un rôle clé en veillant à ce que les organisations de défense des droits des femmes soient invitées à participer à l'élaboration du PAN 1325. Si de nombreux praticiens qui œuvrent sur la question FPS manifestent un fort engagement à se rapprocher des structures et processus gouvernementaux aux niveaux local, régional et des États, et ont su démontrer leur impact à cet égard, leur participation aux processus FPS au niveau national a nécessité un soutien de la part des donateurs.

La meilleure stratégie permettant aux donateurs d'appuyer véritablement et durablement la mise en œuvre de l'agenda

FPS passe toutefois par la priorisation du financement octroyé aux organisations et réseaux de femmes. En effet, un financement de base et durable permet aux organisations de fonctionner dans des contextes difficiles et de faire preuve de résilience, en bénéficiant d'un accès à des fonds d'urgence. Cela vaut d'autant plus dans le contexte actuel de la crise du COVID-19, les organisations locales de consolidation de la paix et leurs travaux ayant déjà perdu une partie de leurs financements au profit d'autres causes. La mise en œuvre de l'agenda FPS par les réseaux féminins de consolidation de la paix et les OSC est menacée.

Enfin, les donateurs se doivent de reconnaître que le champ d'action se rétrécit²⁶ et que les organisations de défense des droits des femmes, les acteurs de la consolidation de la paix et la société civile au sens large font face à plusieurs dangers, aussi bien dans des contextes de conflit que dans d'autres contextes. Certaines des ONG locales qui mettent en œuvre les initiatives FPS en subissent de graves répercussions, tant directement, sous la forme de harcèlement, que de manière plus systématique à travers le retrait de leur financement, l'abolition des protections sociales ou la réduction des systèmes de soutien. Il incombe donc à la communauté internationale de se montrer solidaire avec les femmes actrices de la consolidation de la paix et de la défense des droits humains, afin de défendre et de protéger les travaux cruciaux qu'elles réalisent.

5. Adopter une approche intersectionnelle pour tenir compte de la complexité des identités féminines

Les approches trop étroites à l'égard des femmes, comme si celles-ci formaient un groupe homogène, ne permettent pas la prise en compte des différents vécus des femmes dans les contextes de conflit, et contribuent à renforcer des normes de genre négatives et restrictives, ainsi qu'à invalider le rôle qu'elles ont à jouer. Une perspective plus intersectionnelle des hiérarchies parmi les femmes doit rendre compte de la manière dont le genre interagit avec d'autres facteurs identitaires tels que l'âge, la classe sociale, l'ethnicité, la caste, la sexualité, la situation matrimoniale et le handicap, entre autres identifiants pertinents au niveau local.

L'examen de la mise en œuvre du PAN afghan dédié à la question FPS, réalisé par Alert en 2019, montre qu'un grand nombre de travaux sur ce thème ne veillent toujours pas à ce qu'y participent des femmes issues de différentes

hiérarchies sociales à travers le pays, avec une forte tendance à inclure et à faire entendre les voix des femmes issues de l'élite.²⁷ Cela illustre une démarche à l'égard de la représentation des femmes qui non seulement va du haut vers le bas, mais qui ne parvient pas à avoir l'impact recherché par-delà une faible proportion de la population féminine afghane capable d'accéder aux processus politiques de haut niveau et d'y participer.²⁸ Les praticiens interrogés pour les besoins de cette recherche ont prié les donateurs internationaux qui soutiennent les travaux de FPS d'insister plus activement pour que les femmes qui ne font pas partie de l'élite participent aux processus, à la programmation et à la consultation FPS.

On constate par ailleurs **un manque de programmation qui reconnaisse et soit conçue pour prendre en compte les vécus spécifiques des personnes vivant avec un handicap dans un contexte de conflit**. Et ce, malgré le fait que la violence liée au conflit, qu'il s'agisse de violence armée ou de SGBV, et le manque connexe d'accès aux services médicaux, conduisent à une hausse du nombre de personnes handicapées.²⁹ Pis encore, les personnes qui vivent avec un handicap sont plus susceptibles d'être victimes de violence dans le cadre du conflit. Néanmoins, les besoins et vulnérabilités spécifiques des femmes handicapées, de même que leurs perspectives et leurs contributions, continuent d'être fréquemment ignorés lors des initiatives de FPS menées parmi les communautés affectées par un conflit.

Les minorités sexuelles et de genre (MSG) sont également absentes de la programmation FPS sur le terrain. Leurs besoins, leurs vulnérabilités et leur influence demeurent gravement sous-représentés dans les processus de consolidation de la paix. Cette situation peut être attribuée à des tabous profondément enracinés et à une forte stigmatisation. Pourtant, les contextes de conflit peuvent être des périodes extrêmement dangereuses pour les communautés MSG, qui font souvent l'objet d'actes de harcèlement et d'exclusion plus nombreux, non seulement de la part d'acteurs du conflit armé, mais aussi de civils, y compris de parents proches. Par conséquent, tout en reconnaissant combien il est délicat de travailler sur les questions de MSG dans de nombreux contextes, les approches à l'égard du genre dans les contextes de conflit, y compris le cadre FPS, doivent être généralisées et approfondies afin non seulement de faire référence aux femmes et aux filles, ou aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons, mais aussi de couvrir toutes les identités de genre pour souligner la multiplicité et la particularité des vulnérabilités et des besoins des groupes marginalisés tels que les MSG.

Recommandations aux donateurs internationaux, aux gouvernements nationaux et aux décideurs politiques

Repolitiser l'agenda FPS

Les approches bureaucratiques et techniques à l'égard de la mise en œuvre de la résolution 1325 et de la question FPS adoptées par les institutions internationales et nationales ont vidé cette résolution et cet agenda de leur substance politique. Il faut donc rétablir la dimension politique de l'agenda, principalement conçu comme un projet politique féministe. Il s'agit ainsi de :

- 1. Replacer au cœur de l'agenda FPS l'égalité entre les sexes et la participation égale des hommes et des femmes à des postes à responsabilité** dans les processus politiques et de résolution des conflits à tous les niveaux de la société.
- 2. Adopter une démarche transformatrice pour veiller à ce que l'impact de la résolution 1325 et de l'agenda FPS se fassent sentir parmi la communauté au sens large** des femmes, des hommes et des minorités de genre dont le quotidien est affecté par le conflit et la violence.

Agir sur les normes sociales patriarcales qui entravent la pleine mise en œuvre de l'agenda FPS

- 1. Reconnaître que les normes sociales patriarcales empêchent la réalisation de progrès en matière d'agenda FPS** et d'objectifs d'égalité entre les sexes au sens plus large, aux niveaux communautaire, institutionnel, national, gouvernemental et international.
- 2. Lutter activement contre les normes sociales politiques conservatrices aux niveaux international et national** et veiller à ce que l'agenda reste progressiste en plaçant au cours de toutes les décisions l'égalité entre les sexes et les droits des femmes, des filles et des minorités sexuelles.
- 3. Appuyer les initiatives visant à transformer les normes sociales au niveau communautaire** afin

de venir à bout des barrières sociales qui entravent la mise en œuvre de l'agenda FPS. Il pourrait s'agir d'**inclure des programmes de sensibilisation et des dialogues communautaires sur les normes et pratiques sociales discriminatoires, la construction sociale des masculinités et féminités, ainsi que des démarches transformatrices plus approfondies.**

Ces initiatives devraient rassembler toutes les parties prenantes des communautés, telles que les chefs religieux et traditionnels, les organisations de femmes et de jeunes, les prestataires de services, les autorités administratives locales et les forces de sécurité stationnées au sein de ces communautés.

4. Soutenir les initiatives visant à se rapprocher de manière plus stratégique des hommes qui occupent une position de pouvoir et d'autorité, y compris ceux qui élaborent les normes communautaires, tels que les autorités religieuses, les chefs traditionnels, les agents locaux et les dirigeants de partis politiques centraux ou locaux. Faciliter une collaboration directe avec tout l'éventail de parties prenantes dont la participation est requise pour faire évoluer les relations de pouvoir entre les sexes et éviter de nuire, l'objectif étant de mettre en exergue, de remettre en question et de transformer les privilèges masculins institutionnalisés. Cela contribuerait à créer les conditions nécessaires à la bonne mise en œuvre de l'agenda FPS.

Appuyer l'intégration de l'agenda FPS dans les politiques nationales et les cadres de planification

1. Lancer un dialogue politique bilatéral avec les gouvernements nationaux sur l'importance de l'intégration des principes d'égalité entre les sexes dans leurs politiques nationales. Cette démarche devra faire partie intégrante des stratégies diplomatiques et de développement des donateurs, et reposer sur une bonne compréhension des programmes d'incitation des partenaires, les stratégies et le soutien devant être adaptés comme il se doit. Notons également qu'il s'agit là pour les donateurs d'un moyen clé de démontrer leur propre engagement à l'égard de l'agenda FPS.

2. Adopter une démarche intergouvernementale veillant à inclure tous les ministères et départements pertinents dans le processus de mise en œuvre des PAN 1325 et assurer l'intégration totale de l'agenda FPS dans les politiques et programmes des différents ministères et départements.

3. Appuyer le renforcement des capacités à tous les niveaux du gouvernement national et de l'État.

Parmi les mesures potentiellement les plus utiles, citons notamment une démarche veillant à ce que la conception programmatique des activités et PAN dédiés aux FPS soit spécifique au contexte, en s'appuyant sur une analyse du genre approfondie et rigoureuse et sur des principes de la sensibilité au conflit ; ou l'élaboration de programmes pour la mise en œuvre de l'agenda FPS au niveau des pays, conçus pour des parties prenantes spécifiques telles que les juristes, les parlementaires et les commissions nationales de défense des droits humains. Les donateurs pourraient aussi fournir un soutien technique adapté dédié à la mise en œuvre de leurs engagements FPS.

4. Soutenir l'instauration et le fonctionnement de mécanismes de redevabilité ainsi que de mécanismes de suivi de la mise en œuvre des PAN 1325 au niveau national. Il est important de soutenir les institutions et les structures qui sont à même de jouer un rôle de supervision – parlements nationaux, comités parlementaires, groupes parlementaires de femmes représentant plusieurs partis le cas échéant, partis politiques et commissions nationales de défense des droits humains. Les parlements nationaux devraient par ailleurs être encouragés à créer des forums sur les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, en rapprochant les parlementaires des agents de l'État et des OSC.

5. Appuyer une coopération entre gouvernements bénéficiaires et organisations de femmes issues de la société civile. Pour aider les gouvernements partenaires à renforcer et concrétiser ce rapprochement, il pourrait notamment s'agir de fournir des formations et matériels pour renforcer les capacités, en mettant plus spécifiquement l'accent sur l'élaboration d'un plan concret et d'un cadre de collaboration avec les organisations de femmes et la société civile au sens large ; d'organiser des réunions régulières avec ces organisations pour instaurer un sentiment de confiance et de compréhension ; d'impliquer les organisations et réseaux de femmes dans la conception de projets sur l'égalité entre les sexes ; et de faire participer les organisations et réseaux de femmes ainsi que le monde universitaire à la collecte et à l'analyse des données.

6. Octroyer un financement approprié aux PAN pour assurer leur pleine mise en œuvre. À cet égard, il est important de renforcer les capacités et les

connaissances des gouvernements nationaux en matière de budgétisation sensible au genre. Le coût de la mise en œuvre des PAN doit être chiffré et inclus dès le début du processus de développement des plans. Cela est crucial pour combler l'écart entre les engagements théoriques et l'impact sur l'agenda FPS.

Soutenir les mouvements locaux essentiels à la mise en œuvre de l'agenda FPS sur le terrain

1. Reconnaître que la réussite de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU est inexorablement tributaire du soutien que lui confèrent les organisations de défense des droits des femmes, les mouvements de femmes sur le terrain et les organisations de consolidation de la paix dirigées par des femmes.

2. Veiller à ce que les OSC de femmes et les OSC en général soient incluses dans les processus de suivi. Elles représentent une source importante d'information, et leur présence favorisera la transparence et la redevabilité du processus de suivi. À cet égard, il est important que les comités de suivi de la mise en œuvre des PAN se composent à moitié de membres du gouvernement et à moitié d'organisations de femmes et d'OSC. Les mécanismes relatifs à la participation de la société civile au suivi doivent être inclus dans les PAN et institutionnalisés, en identifiant l'unité ou le département gouvernemental qui en est chargé.

3. Prioriser un soutien technique et un renforcement des capacités pour les organisations locales de femmes qui s'engagent à mettre en œuvre la résolution 1325. Il convient aussi d'animer des partenariats et des occasions d'échange entre les organisations et réseaux nationaux de femmes qui œuvrent à promouvoir l'agenda FPS et d'auteurs acteurs régionaux et internationaux chevronnés.

4. S'engager de manière explicite et claire à accroître le financement FPS destiné aux organisations de femmes en veillant à ce qu'il soit souple, de longue durée et accessible. L'accès à un financement souple et stable est en effet un facteur clé pour maintenir

l'efficacité des mouvements de femmes à l'échelle de la communauté, notamment pendant l'actuelle crise du COVID-19.

5. Prioriser des modèles de financement dont on sait qu'ils renforcent la collaboration, et non la concurrence, entre organisations et réseaux de femmes. Les modèles de financement doivent encourager les capacités des organisations de femmes à collaborer davantage, en mobilisant des fonds d'une manière propice à l'harmonisation des différentes initiatives locales et en mettant l'accent sur les avantages des modalités d'un consortium.

Adopter une démarche globale et intersectionnelle à l'égard de l'agenda FPS

1. Réaliser une analyse du genre qui intègre une démarche intersectionnelle sensible aux variations et hiérarchies parmi les femmes, les filles, les hommes et les garçons, y compris ceux qui ne rentrent pas dans ces catégories identitaires binaires (MSG) et les personnes vivant avec un handicap.

2. Jouer un rôle de premier plan en encourageant et promouvant la programmation FPS et sa mise en œuvre en veillant à élargir les critères d'inclusion d'après une perspective de genre intersectionnelle et spécifique au contexte. Il ne suffit pas de demander aux autres de procéder à cette analyse ; il faut fournir des conseils et des formations en la matière.

Remerciements

Ce document politique a été rédigé par Gabriel Nuckhir (chargé du projet Gender in Peacebuilding) et Ndeye Sow (responsable - Gender and Peacebuilding) d'International Alert. Les auteurs tiennent à remercier les personnes interrogées qui ont si généreusement donné de leur temps et exprimé leurs points de vue aux fins de ce document, ainsi que leurs collègues à International Alert qui ont révisé le document : Jessie Banfield, Julian Egan, Gemma Kelly et Charlotte Onslow.

À propos du Peace Research Partnership

Saferworld, Conciliation Resources et International Alert collaborent sur un programme de recherche pour identifier des éléments de preuve et des enseignements à l'attention des décideurs politiques et des praticiens, dans le but de les aider à appuyer un changement pacifique et inclusif dans les régions affectées par un conflit. Financée par le département UK aid du gouvernement britannique, ce programme de recherche porte sur le développement économique, les processus de paix, les institutions et les moteurs sexospécifiques du conflit. Les opinions exprimées ne reflètent pas forcément les politiques officielles du gouvernement britannique.

Notes de fin de page

- 1 La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies a été adoptée en octobre 2000. C'était la toute première fois que le Conseil de sécurité se penchait sur l'impact disproportionné du conflit armé sur les femmes et insistait sur l'importance d'une participation totale et égale des femmes à la paix et à la sécurité. À la résolution 1325 sont venues s'en ajouter neuf autres : les résolutions 1820 (2009), 1888 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013) et 2464 (2019) portent sur la violence et les sévices sexuels perpétrés à l'encontre des femmes et des enfants dans les zones de conflit ; les résolutions 1889 (2009) et 2122 (2013) demandent une hausse de la participation des femmes aux processus de paix et visent à renforcer le rôle des femmes à tous les stades de la prévention du conflit et des résolutions ; la résolution 2242 (2015) encourage la réalisation d'évaluations des stratégies et des ressources en vue d'améliorer la mise en œuvre de la résolution 1325 ; enfin, la résolution 2493 (2019) réaffirme l'engagement du Conseil de sécurité en faveur de la pleine mise en œuvre des résolutions ci-dessus.
- 2 Les trois examens de la paix et de la sécurité entrepris par l'ONU en 2014–2015, qui mettaient l'accent sur les opérations de paix, la consolidation de la paix et la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité, ont souligné une reconnaissance insuffisante parmi les États membres et au sein du système onusien du potentiel que représenterait le fait d'intégrer pleinement une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les processus de paix et de sécurité. Voir Rapport du Conseil de sécurité, Women, peace and security: Closing the Security Council's implementation gap, 2, 2017
- 3 NGO Working Group on Women, Peace and Security, 2020 civil society roadmap on women, peace and security, 2020
- 4 Conseil de sécurité des Nations Unies, Femmes, paix et sécurité, Rapport du Secrétaire général, S/2019/800, 2019
- 5 Conducive Space for Peace, Human United and Peace Direct, COVID-19 and the impact on local peacebuilding, 2020
- 6 Inter-Parliamentary Union and UN Women, Women in Politics – Situation, 1 January 2019
- 7 Ibid.
- 8 C. O'Rourke et A. Swaine, Heading to twenty: Perils and promises of WPS Resolution 2493, LSE, 2019, <https://blogs.lse.ac.uk/wps/2019/11/12/heading-to-twenty-perils-and-promises-of-wps-resolution-2493/>
- 9 M. Cano Vinas, Audit de genre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, International Alert, octobre 2015
- 10 A.M. Goetz et R. Jenkins, Participation and protection – Security council dynamics, bureaucratic politics and the evolution of the Women, Peace and Security agenda, dans F. Ní Aoláin, N. Cahn, D.F. Haynes et N. Valji (éd.), The Oxford handbook on gender and conflict, Oxford University Press, 2018
- 11 A.M. Goetz et R. Jenkins, 2018, op. cit.
- 12 Adoptée en octobre 2013, cette résolution prévoit des mesures plus rigoureuses visant à inclure les femmes dans les processus de paix et prie différentes organisations et membres des Nations Unies d'organiser régulièrement des exposés et des rapports sur les questions concernant les femmes et la paix et la sécurité. En outre, cette résolution précise qu'à l'avenir, les missions du Conseil de sécurité et des Nations Unies entendent mettre davantage l'accent sur les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, et, lorsque des missions seront créées ou reconduites, inclure dans leur mandat des dispositions sur la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.
- 13 International Partnership for Human Rights, Submission for the UN Universal Periodic Review of Azerbaijan, 2017
- 14 O. Avdeyeva, Enlarging the club: When do candidate states enforce gender equality laws?, Comparative European Politics, 7(1), mars 2009, p. 158–171
- 15 L. Raineri, Dogmatisme ou pragmatisme : Extrémisme violent et genre au Sahel central, International Alert, 2020
- 16 K. Barnes, The evolution and implementation of United Nations Security Council Resolution 1325: An overview, dans F. Olonisakin, K. Barnes et E. Ikpe (éd.), Women, Peace and Security: Translating policy into practice, Abingdon: Routledge, 2011, p.15-33
- 17 UN Women, Summary of Proceedings: Regional Consultation with National Women's Machinery on Strengthening CEDAW Implementation, Monitoring and Accountability, 2016
- 18 C. Hamilton, N. Naam et L. Shepherd, Twenty years of Women, Peace and Security National Action Plans: Analysis and lessons learned, Université de Sydney, 2020
- 19 M.M. Jacevic, WPS, states, and the National Action Plans, dans S.E. Davies et J. True (éd.), The Oxford handbook of Women, Peace, and Security, Oxford University Press, 2019, p.273-290
- 20 A.M. Goetz, National women's machinery: State-based institutions to advocate for gender equality, dans S.M. Rai (éd.), Mainstreaming gender, democratizing the state: Institutional mechanisms for the advancement of women, Manchester University Press, 2003, p. 69-95
- 21 M.M. Jacevic, 2019, op. cit.
- 22 UN Women, A Global Study on the Implementation of United Nations Security Council resolution 1325, 2015
- 23 National-level implementation, Peace Women, <https://www.peacewomen.org/member-states>, consulté le 8 octobre 2020
- 24 A.M. Goetz, 2003, op. cit.
- 25 International Alert, Government architectures for advancing intersectional response to gender equality in Afghanistan, Myanmar and Nepal, 2019
- 26 C. Wassholm, Suffocating the movement – Shrinking space for women's rights, Sweden: Kvinna till Kvinna Foundation, 2018
- 27 M. Wardak, Pushing the envelope: Creating successful and inclusive women's rights programming in Afghanistan – what is possible and how?, Working Paper, International Alert et Peace Training and Research Organisation (PTRO), 2018
- 28 B. Francis, The local level implementation of Afghanistan's National Action Plan on UNSCR 1325 – Women, peace and security, Working Paper, International Alert et PTRO, 2018
- 29 J. Naujoks et D.S. Lawn, Conflict impacts on gender and masculinities expectations on people with disabilities in Kachin state, International Alert et Kachinland Research Center, 2018

Photo de couverture : Le projet « Zindagii Shoista » (« Vivre avec dignité ») mené par Alert au Tadjikistan contribue à protéger les femmes à risque des violences au sein de leur famille et à transformer les attitudes patriarcales en instaurant un environnement plus positif et en encourageant une participation accrue des femmes dans les prises de décisions financières.

International Alert

346 Clapham Road, London, SW9 9AP, United Kingdom

Tel +44 (0)20 7627 6800 Fax +44 (0)20 7627 6900

Email info@international-alert.org

www.international-alert.org



/internationalAlert



@intalert



/international-alert